REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 16 Mars à 19h,

le Conseil Municipal du Change, dûment convoqué le 05/03/2015, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Martin LARRE, Maire.

Etaient présents: MMES et MM. Martin LARRE, Jean-Louis SUDREAU, Georges DUMEIN, Philippe LOUSSOUARN, Vincent GANDOLFO, Alexa DULAPT, Marie-France FAVARD, Sophie LAVERSIN, Florian AUDY, Alain BROUSILLOU, Pascal CAUCHETEUR, Michel CHARENTON, Hervé COUSTILLAS, Jean-Pierre DABJAT, Paulin L'HOTE.

Le Maire ouvre la séance et souhaite que soit joint aux orientations budgétaires 2015 le vote des trois taxes: habitation, foncier bâti et non bâti.

Il donne ensuite la parole à M. Jean Louis Sudreau, premier adjoint en charge des finances, pour les orientations budgétaires de l'année. Celui-ci souligne tout d'abord que grâce au travail de la précédente municipalité, les dépenses 2014 ont été bien maîtrisées, ce qui a un impact positif sur le budget 2015 en permettant d'en fixer des orientations précises en fonctionnement et en investissement. L'intercommunalité du Grand Périgueux sera également un apport financier.

La baisse des dotations globales financières voulue par l'Etat s'élèvera à 30 000 euros pour la commune en 2017. Cependant compte tenu de l'augmentation en 2015 des bases d'imposition par l'Etat, le Maire propose que pour cette année les taux, qui sont fixés par la commune, ne soient pas modifiés par rapport à 2014. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Des projets pour 2015 sont déjà arrêtés:

Réfection de certaines parties de la voirie, goudronnage et empierrement de chemins très dégradés pour un total de 76 000 euros.

Suivi des toitures de l'église et du presbytère.

Rénovation des toilettes publiques et mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Changement d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie.

Les coussins berlinois, posés sur la départementale en 2008, et destinés à ralentir les véhicules se sont révélés inefficaces, compte tenu du trafic, contrairement aux affirmations du fournisseur. La commune avait alors demandé réparation du préjudice subi en investissant dans ce matériel. La Cour d'Appel de Paris a reconnu que ces ralentisseurs étaient inadaptés. La commune recevra donc 18 000 euros du fournisseur pour le préjudice subi.

M. Vincent Gandolfo, conseiller délégué à l'urbanisme, informe le Conseil concernant l'état des lieux qui a été fait pour les bâtiments, une maison d'habitation et un local commercial attenant, que la commune souhaite acquérir pour relancer un libre service alimentaire. L'estimation des domaines et le coût des travaux à réaliser dans les deux bâtiments pour les mettre aux normes, représentent un investissement d'environ 163 000 euros auxquels il faut rajouter le dégazage de la station service estimé à 20 000 euro. M. Vincent Gandolfo termine son intervention en précisant que la location des deux bâtiments pourrait générer pour la commune un loyer mensuel de 1300 euros.

Conformément à ce qui avait été prévu en début de mandature, le Maire propose de procéder à la nomination d'un quatrième adjoint, chargé de la vie scolaire et du social. Sur sa proposition et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Mme Alexa Dulapt pour ce poste.

Les modifications des statuts du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) portant sur son fonctionnement ont été adoptées à l'unanimité du Conseil.

Il a été procédé à l'organisation du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 Mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.